

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 18 août 2020

Membres en exercice :	Date de la convocation: 06/08/2020
9	<i>L'an deux mille vingt et le dix-huit août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 7	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Matthieu BAYLAC, Amandine LAUMONT
	Secrétaire de séance: Bénédicte POLET

Objet: Demande de subvention pour mise en place d'un système d'assainissement autonome à CROUX - DE_2020_45

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'abandonner le projet de raccordement du hameau de Croux au réseau communal d'assainissement. En effet ce projet serait très long à réaliser (mise en place d'un marché public et création d'une canalisation sur environ 2 km) et d'autre part le montant estimé des travaux est très élevé 277 245.88 € HT, malgré les subventions déjà accordées par l'Etat pour un montant de 102 581.35 €.

Devant l'urgence de la situation (actuellement déversement des eaux usées dans le milieu naturel sans traitement et nuisances olfactives importantes pour les habitants de Croux) un autre projet est envisagé, bien moins coûteux et réalisable rapidement. Il consiste en la mise en place d'un système autonome d'assainissement (pose d'une cuve avec système de traitement). Ce système sera posé sur la parcelle B 707, qui est propriété de la commune, située en point bas du hameau et a proximité immédiate du terminal du réseau de collecte des eaux usées existant. Un devis a été réalisé par l'Entreprise TP services, basée à Carcassonne, pour un montant de 33 200 € HT, soit en dessous du seuil de marché public. Ce projet pourra être réalisé dans des délais très courts.

Afin de financer ces travaux, M. le Maire propose de renoncer aux demandes de subventions déposées pour le premier projet et de déposer une nouvelle demande d'aide auprès de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'eau.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE l'abandon du projet de travaux de raccordement du hameau de Croux au réseau communal d'assainissement

APPROUVE le nouveau projet de mise en place d'un assainissement autonome de traitement des eaux usées du Hameau de croux
DECIDE d'approuver l'estimation détaillée ci-dessus pour un montant total hors taxes de 33 200.00 € HT
DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2021 et sollicite de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'eau l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Etat (40 %)	=>	13 280.00 €
Département (20 %)	=>	6 640.00 €
Agence de l'eau (20%)	=>	6 640.00 €
Fonds Propres de la Commune (20%)	=>	6 640.00 €

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune
DECIDE de donner mandat à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--